

Préface

à la deuxième édition

Depuis la première édition de ce livre en 2013, les fuites – ou *leaks* – en provenance des paradis fiscaux se sont succédé. En 2014, les *Lux Leaks* ont révélé la façon dont le Luxembourg permet aux multinationales d’alléger leurs impôts. En 2015, lors des *Swiss leaks*, le Gotha de la planète a été pris en flagrant délit de fraude fiscale dans la filiale suisse du géant bancaire HSBC. En 2016 enfin, les *Panama Papers* ont provoqué une onde de choc mondiale, en montrant concrètement comment responsables politiques, criminels ou simples particuliers ont recours à des sociétés-écrans pour dissimuler leur fortune.

La principale nouveauté de cette deuxième édition consiste à tirer les leçons de ces *leaks*. Grâce à une coopération avec des administrations fiscales de plusieurs pays, j’ai pu analyser le profil des individus qui apparaissent dans ces fichiers fuités. Les résultats de cette enquête sont analysés dans un nouveau chapitre, « Les leçons des *Panama Papers* ». En outre, tous les chiffres de l’ouvrage ont été actualisés sur la base des statistiques disponibles à l’été 2017. Depuis 2013, le montant des avoirs détenus dans les paradis fiscaux a continué à croître (au même rythme environ que le patrimoine financier mondial). Il atteint désormais 7 900 milliards d’euros.

Cette nouvelle édition décrypte également les progrès réalisés entre 2013 et 2017 dans la lutte contre les paradis fiscaux. Une des mesures phares préconisée dans la première édition de cet ouvrage – mettre en place un échange automatique de données entre les banques *offshore* et les institutions financières nationales – est en passe de devenir réalité. Les principaux paradis fiscaux ont accepté d’y prendre part. Certains ont commencé à l’appliquer en 2017 ; d’autres, comme la Suisse, ont demandé un délai de clémence et attendent 2018. C’est une avancée majeure, qui prouve que des progrès peuvent être réalisés en matière de transparence financière en peu d’années.

Malgré ce pas en avant, la fraude fiscale continue de prospérer, car les politiques mises en œuvre pour la contrecarrer buttent sur un obstacle majeur. L’échange automatique de données ne peut fonctionner que si les détenteurs des fortunes dissimulées sont bien identifiés. Or, en même temps que la pression internationale sur les paradis fiscaux s’est accentuée, l’opacité financière s’est renforcée. Les statistiques disponibles montrent que la majorité des avoirs détenus *offshore* est désormais camouflée derrière des sociétés-écrans, des trusts ou des fondations, grâce auxquels ils continuent d’échapper à l’impôt.

Les paradis fiscaux recentrent leurs activités sur les ultra-riches, dont le patrimoine ne cesse de croître – plus vite que l’économie mondiale. La fraude devient ainsi un sport d’élite, auquel les gouvernements s’attaquent en s’en remettant à la bonne foi des institutions financières de Suisse ou des îles Caïmans, dont l’intérêt est pourtant diamétralement opposé au leur. Le tout dans un épais brouillard statistique.

Pour progresser, il faut – aujourd’hui plus que jamais – instaurer des sanctions contre les paradis fiscaux, et, grâce à un cadastre financier mondial, dissiper l’opacité qui entoure la richesse planétaire et sa répartition. Il s’agit d’une condition indispensable pour une plus grande justice économique globale.